

# INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

## Publication du 1<sup>er</sup> Trimestre des collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Manche

AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Catégorie : A

#### FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX								
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)			
Mme FOSSARD Anne-Solène	VILLE DE CARENTAN-LES- MARAIS	attaché hors classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2025			
Mme TAPIN Nathalie	VILLE DE GAVRAY-SUR- SIENNE	attaché principal	1	Non				
Mme LEJEUNE Elise	VILLE DE PICAUVILLE	attaché principal	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/02/2025			
Mme GAUDIN Nathalie	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU- HARCOUET	attaché principal	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2025			

### FILIERE: technique

CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX								
Agent Collectivité Grade d'avancement Ordre de mérite professionnel Observation(s)								
M. COUILLAUD Eric	VILLE DE LA HAGUE	ingénieur principal	1	Non				



# INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

# Publication du 1<sup>er</sup> Trimestre des collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Manche

AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Catégorie : B

#### FILIERE: administrative

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX								
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)			
Mme LEGOURGEOIS Laëtitia	COMMUNE DE CERENCES	rédacteur principal de 1ère classe	1	Oui				
Mme DUBOST Judicaël	COMMUNE DE SAINTE- MARIE-DU-MONT	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non				
Mme ZETTER Brigitte	COMMUNE DE SAINT- GERMAIN-SUR-AY	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non				
Mme THOMAS Karine	VILLE DE LA HAGUE	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non				
Mme LEBOUC Anita	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU- HARCOUET	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non				
Mme BERTOT Laëtitia	VILLE D'AGNEAUX	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non				
Mme LETERRIER Annabelle	VILLE DE BRIX	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2025			
Mme MESNIL Marie- Claude	VILLE DE LA HAGUE	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non				

### FILIERE: animation

CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX							
Agent Collectivité Grade d'avancement Ordre de mérite professionnel Observation(s)							
Mme VINCENDEAU Hélène	VILLE DE LA HAGUE	animateur principal de 1ère classe	1	Non			

# FILIERE : culturelle

CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES							
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)		
M. BOURDIER Nicolas	VILLE D'AGON- COUTAINVILLE	assistant de conservation principal de 2ème classe	1	Non			

# FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX								
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)			
Mme RENOUF Stéphanie	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	Non				
Mme LEVAGNIEUR Elodie	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	2	Non				
Mme VIVIER Audrey	SAINT-LO AGGLO	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2025			

# FILIERE : technique

CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX								
Agent Collectivité Grade d'avancement Ordre de mérite professionnel Observation(s)								
M. GAUMAIN Christophe	VILLE DE LA HAGUE	technicien principal de 2ème classe	1	Non				

# Catégorie : C

# FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX						
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)	
Mme MARTIN Sandrine	COMMUNE DE LE PARC	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non		
Mme LERAUX Muriel	COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/12/2025	
Mme CORNIERE Sophie	SAINT-LO AGGLO	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non		
Mme LEBRUN Patricia	SAINT-LO AGGLO	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	Non	conditions remplies à compter du 01/05/2025	
Mme FESSOL Julie	SAINT-LO AGGLO	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	3	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025	
Mme DELAMARD BEAUFILS Marie- Martine	SAINT-LO AGGLO	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	4	Non	conditions remplies à compter du 18/09/2028	
Mme NGUYEN Thuy- Lieu	SAINT-LO AGGLO	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	5	Non	conditions remplies à compter du 01/12/2025	
M. ROUELLE Christophe	VILLE DE JULLOUVILLE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non		
Mme CHAMPION Isabelle	VILLE DE JULLOUVILLE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	Non	conditions remplies à compter du 01/04/2025	
Mme COMMARD Valentine	VILLE DE LA HAGUE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non		
Mme PINEL Maryline	VILLE DE PICAUVILLE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/11/2025	
Mme WOOLDRIDGE Aurélie	VILLE DE PONTORSON	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non		
M. DAUPHIN Yohan	VILLE DE PONTORSON	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	Non	conditions remplies à compter du 01/09/2025	
Mme TAUTAIN Lucie	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU- HARCOUET	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/02/2025	
M. CADET Antoine	SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non		
Mme VIGOUR Delphine	VILLE DE JULLOUVILLE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non		
Mme LECONTE Nathalie	VILLE DE LA HAGUE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	conditions remplies à compter du 11/01/2025	
Mme LEFEBVRE Karine	VILLE DE LA HAGUE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	2	Non	conditions remplies à compter du 26/05/2025	
Mme LE BERT Catherine	VILLE DE LA HAGUE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	3	Non	conditions remplies à compter du 01/09/2025	
Mme LAISNEY Virginie	VILLE DE QUETTREVILLE-SUR- SIENNE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	conditions remplies à compter du 13/11/2025	
Mme DATIN Audrey	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU- HARCOUET	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/09/2025	
Mme LE GALL Stéphanie	VILLE DE SARTILLY-BAIE- BOCAGE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non		

# FILIERE : animation

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION								
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)			
M. LEGRAND François	VILLE D'AGON- COUTAINVILLE	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/04/2025			
Mme LEPOITTEVIN Christèle	COMMUNE DE COUVILLE	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	Non				

## FILIERE : culturelle

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE								
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)			
Mme PILORGET Sylvie	COMMUNE DE SAINT- GERMAIN-SUR-AY	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1	Non				
Mme LANGELIER Ghislaine	VILLE D'AGNEAUX	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1	Non				
Mme PICAN Marine	VILLE D'AGNEAUX	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1	Non				

## FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX								
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)			
Mme QUESNEL Catherine	CCAS DE TOURNEVILLE-SUR- MER	agent social principal de 1ère classe	1	Non				
Mme DEQUIDT Catherine	CCAS DE TOURNEVILLE-SUR- MER	agent social principal de 2ème classe	1	Non				
Mme GERVAISE Marie-Madeleine	CCAS DE TOURNEVILLE-SUR- MER	agent social principal de 2ème classe	2	Non				
Mme LECAPLAIN Valérie	CCAS DE TOURNEVILLE-SUR- MER	agent social principal de 2ème classe	3	Non				
Mme MOREAU Karine	CCAS DE TOURNEVILLE-SUR- MER	agent social principal de 2ème classe	4	Non				

# FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES							
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)		
Mme ROQUENCOURT Marie-Dominique	COMMUNE DE TREAUVILLE	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non			
Mme GREZEL Suzanne	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE LA BAIE	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non			
Mme GIRARD Lydia	VILLE DE GRANDPARIGNY	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non	conditions remplies à compter du 01/03/2025		

## FILIERE : sanitaire et sociale

	CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE SOINS TERRITORIAUX							
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)			
Mme CLOUET Laurence	CCAS DE TOURNEVILLE-SUR- MER	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	1	Non				
M. LECOUILLARD Jean-Jacques	CCAS DE TOURNEVILLE-SUR- MER	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	2	Non				
Mme THEBAULT Catherine	CCAS DE TOURNEVILLE-SUR- MER	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	3	Non				

# FILIERE : sportive

CADRE D'EMPLOIS DES OPERATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES						
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)	
M. YGOUF Etienne	SAINT-LO AGGLO	opérateur territorial des activités physiques et sportives principal	1	Non	conditions remplies à compter du 01/05/2025	

		FILIERE : technique			
		DES ADJOINTS TECHNIQUE	Ordre de	ORIAUX Examen	
Agent	Collectivité COMMUNAUTE DE	Grade d'avancement	mérite	professionnel	Observation(s)
M. MAUGE Fabien	COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
m. SAINTANGE Noël	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
M. VIGOT Rodolphe	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	
M. LECAMPION Rémi	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025 agent intercommunal: commune CC COTE OUEST CENTRE MANCHE (4h/35h) et commune MILLIERES (35h/35h)
M. LEROUGE Joël	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	5	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025 agent intercommunal : CC COTE OUEST CENTRE MANCHE (6h/35h) et commune LA FEUILLIE (29h/35h)
M. LEROUGE Joël	COMMUNE DE LA FEUILLIE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025 agent intercommunal: commune la feuillie (29h/35h) et commune CC cote ouest centre manche (6h/35h)
M. LEGENDRE Fabrice	COMMUNE DE LA LUCERNE- D'OUTREMER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme FELTESSE Sandrine	COMMUNE DE LA LUCERNE- D'OUTREMER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
M. LECAMPION Rémi	COMMUNE DE MILLIERES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025 agent intercommunal: commune MILLIERES (35h/35h) et commune CC COTE OUEST CENTRE MANCHE (4h/35h)
M. CAUCHARD Jean-Luc	COMMUNE DE REMILLY LES MARAIS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/08/2025
M. VADAINE Rémy	COMMUNE DE SAINT-JEAN- DE-LA-HAIZE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	agent intercommunal: commune Saint Jean de la Haize (21h/35h) et ville Ducey les Cheris (16h/35h)
M. LEGENDRE Matthieu	COMMUNE DE SAINT- PIERRE-EGLISE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. MARJO David	COMMUNE DE TOLLEVAST	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. VAUGRENTE Laurent	COMMUNE DE TOURNEVILLE-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	

	FILIERE : technique  CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX						
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)		
M. LEVITTE Mickaël	SAINT-LO AGGLO	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/05/2025		
Mme MILET Véronique	SAINT-LO AGGLO	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	conditions remplies à compter du 01/05/2025		
M. BOUSSELAIRE Olivier	SIAS DU CANTON DE GRANVILLE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non			
Mme MICHALIK Nadine	VILLE D'AGNEAUX	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non			
Mme LE GALL Valérie	VILLE D'AGNEAUX	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non			
Mme SAVES Anne- Marie	VILLE D'AGON- COUTAINVILLE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 14/12/2025		
M. RUAULT Jérôme	VILLE DE BARNEVILLE- CARTERET	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non			
M. TAHOT Christophe	VILLE DE CARENTAN-LES- MARAIS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non			
M. VADAINE Rémy	VILLE DE DUCEY-LES CHERIS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	agent intercommunal: commune ducey les cheris (16h/35h) et commune Saint jean de la haize (21h/35h)		
Mme COUETTE Céline	VILLE DE GRANDPARIGNY	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/03/2025		
Mme CHEVAL Martine	VILLE DE GRANDPARIGNY	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	conditions remplies à compter du 01/03/2025		
M. DESCHAMPS Hervé	VILLE DE JULLOUVILLE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non			
Mme MONNERIE Sophie	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/03/2025		
Mme LECOUILLARD Béatrice	VILLE DE PERIERS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non			
M. MICHEL Gérard	VILLE DE PICAUVILLE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/10/2025		
Mme LEPRESLE Nathalie	VILLE DE PICAUVILLE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	conditions remplies à compter du 01/10/2025		
M. BRARD Guy	VILLE DE PONTORSON	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/02/2025		
M. BERTHELOT Samuel	CCAS DE TOURNEVILLE-SUR- MER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non			
M. POULLAIN Jordan	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non			
M. BUISSON Alexis	COMMUNE DE BARENTON	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui			
Mme LECONTE Anita	COMMUNE DE BAUPTE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non			
M. BELLIARD Frédéric	COMMUNE DE L'ETANG- BERTRAND	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non			
Mme HENQUINET Sophie	COMMUNE DE POILLEY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non			
M. LESAULNIER Nicolas	COMMUNE DE REMILLY LES MARAIS	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non			

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX							
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)		
Mme KUGEL Anastasy	COMMUNE DE SAINT- GERMAIN-SUR-AY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non			
M. LETOUZE Simon	COMMUNE DE SAINT- GERMAIN-SUR-AY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	conditions remplies à compter du 01/08/2025		
Mme ARELLE Marjorie	COMMUNE DE SAINT- GERMAIN-SUR-AY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non			
M. RIVAT Cyril	COMMUNE DE SAINT- GERMAIN-SUR-AY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	4	Non			
Mme PUYRAVEAU Mélody	COMMUNE DE SAINT- GERMAIN-SUR-AY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	5	Non	conditions remplies à compter du 01/09/2025		
M. LECLERC Sébastien	SAINT-LO AGGLO	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/06/2025		
M. LESELLIER Arnaud	SAINT-LO AGGLO	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	conditions remplies à compter du 01/06/2025		
Mme FORTIN Natacha	SAINT-LO AGGLO	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non	conditions remplies à compter du 01/06/2025		
M. SAINT-LO Charles	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non			
M. SCELLES Jonathan	VILLE DE CARENTAN-LES- MARAIS	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui			
M. FOLLIOT Sébastien	VILLE DE CARENTAN-LES- MARAIS	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non			
Mme DUCHEMIN Bérangère	VILLE DE CARENTAN-LES- MARAIS	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non			
M. LEBASNIER Thierry	VILLE DE JULLOUVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non			
M. HOCHET Andréas	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui			
M. BURNOUF Mathieu	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non			
M. ROSE Jonathan	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non	conditions remplies à compter du 01/06/2025		
M. PETIT Eric	VILLE DE LE VAL-SAINT-PERE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/03/2025		
M. MARGUERIE Nicolas	VILLE DE PORT-BAIL-SUR- MER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui			
Mme JOSSEAUME Cérina	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU- HARCOUET	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/09/2025		
M. LE ROY Christophe	VILLE DE SAINT-SAUVEUR- LE-VICOMTE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui			
M. GOSSE Patrice	VILLE DE SARTILLY-BAIE- BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non			
M. LESENEY Jérôme	VILLE DE SARTILLY-BAIE- BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	conditions remplies à compter du 01/05/2025		

	FILIERE : technique						
		DES AGENTS DE MAITRISE	Ordre de	RIAUX Examen			
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	mérite	professionnel	Observation(s)		
Mme CARETTE Audrey	SAINT-LO AGGLO	agent de maîtrise principal	1	Non	conditions remplies à compter du 22/07/2025		
M. BOURDON Jean- François	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE	agent de maîtrise principal	1	Non	conditions remplies à compter du 01/10/2025		
M. FAGNENT Nicolas	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	1	Non			
M. DUQUESNE Pascal	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	2	Non	conditions remplies à compter du 01/02/2025		
M. LEPREVOST Christophe	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	3	Non			
Mme PRIETO Nicole	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	4	Non			
Mme HOCHARD Claire	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	5	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
M. LE VALLOIS Jocelyn	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	6	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
M. LAVENU Grégory	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	7	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
M. SMAJ Jérôme	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	8	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
Mme LAVENU Viviane	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	9	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
M. LANGLOIS Thierry	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	10	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
M. GIRARD Stéphane	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	11	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
Mme HAMEL Sophie	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	12	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
M. LIOULT Nicolas	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	13	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
M. TRAVERS Cyril	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	14	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
M. JULIEN Denis	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	15	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
M. LEMARQUAND Didier	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	16	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
M. JEAN Damien	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	17	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
M. VILLETTE Sébastien	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	18	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
M. LEVALLOIS Grégory	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	19	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
M. LAMOTTE Anthony	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	20	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
M. TOSTAIN Xavier	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	21	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
M. FLINN Jérôme	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	22	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		

FILIERE : technique  CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX							
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)		
M. LEFRANCOIS Laurent	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	23	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
M. LEJUEZ Arnaud	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	24	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025		
M. ANDRE Simon	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	25	Non	conditions remplies à compter du 01/09/2025		
M. COPIGNEAUX Marc	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU- HARCOUET	agent de maîtrise principal	1	Non	conditions remplies à compter du 01/02/2025		
M. CHEVALIER David	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU- HARCOUET	agent de maîtrise principal	2	Non	conditions remplies à compter du 01/11/2025		



#### **VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS**

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2025

#### CADRE D'EMPLOIS des ATTACHES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'Attaché hors classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, Vu la délibération en date du 16/10/2019 fixant les quotas d'avancement de grade.

Vu l'arrêté en date du 22/07/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2022 au 31/07/2028,

#### **ARRETE**

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché hors classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme FOSSARD Anne- Solène	attaché principal	attaché hors classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/12/2025

<u>Promouvables</u> :	Promus:		
Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 1		
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0		
Total: 1	Total: 1		

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN-LES-MARAIS Le 21/03/2025

Jean-Pierre LHONNEUR



#### **VILLE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2025

#### **CADRE D'EMPLOIS des ATTACHES TERRITORIAUX** pour l'accès au GRADE d'attaché principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés

Vu la délibération en date du 9 mars 2021 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 12 mars 2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme TAPIN Nathalie	attaché	attaché principal	par ancienneté	1	

**Promouvables:** 

**Promus:** 

Nombre de femmes: 1 Nombres d'hommes: 0

Nombre de femmes: 1 Nombres d'hommes: 0

Total:

#### **Article 2** : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GAVRAY-SUR-SIENNE Le 14/02/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Sébastien LECOMTE

Le Maire

#### **VILLE DE PICAUVILLE**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ATTACHES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de attaché principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, Vu la délibération en date du 18 avril 2017 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 13/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LEJEUNE Elise	attaché	attaché principal	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/02/2025

Promouvables:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

Promus: 1

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

#### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PICAUVILLE Le 20/02/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Marie-Hélène PERROTTE Le Maire



### VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ATTACHÉS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'attaché principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, Vu la délibération en date du 26/09/16 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

#### ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme GAUDIN Nathalie	attaché	attaché principal	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/12/2025

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes: 1 Nombres d'hommes: 0 Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

otal :

#### Article 2 : Recours

Total:

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET Le 03/02/2025

Le Maire,

Jacky BOUVET



#### **VILLE DE LA HAGUE**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2025

#### CADRE D'EMPLOIS des <u>INGENIEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'ingénieur principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2016-201 du 26/02/2016, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 20/02/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. COUILLAUD Eric	ingénieur	ingénieur principal	par ancienneté	1	

Promouvables:

Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes: 2

Nombres d'hommes: 1

Total: 2

Promus:

Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes: 1

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE Le 28/01/2025

Manuela MAM

Le Maire

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

#### **COMMUNE DE CERENCES**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Vu la délibération en date du 19 Janvier 2017 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/03/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LEGOURGEOIS Laëtitia	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	après examen professionn el	1	

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes : 1 Nombre de femmes : 1 Nombres d'hommes : 0 Nombres d'hommes : 0

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CERENCES Le 17/03/2025

ean-Paul PAYE

Cachet et signature de l'autorité territoriale

#### **COMMUNE DE SAINTE-MARIE-DU-MONT**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

#### CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 03/10/2015 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/06/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme DUBOST Judicaël	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables: Promus:

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombres d'hommes : 0
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINTE-MARIE-DU-MONT Le 31/01/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Charles DE VALLAVIEILLE

Le Maire

Le Maire, Charles de VALLAVIEILLE

#### **COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-AY**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

#### CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 19-12-24 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 10/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2029,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme ZETTER Brigitte	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouva	ables :	Promus	1	
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1	
Nombres d'hommes :	B	Nombres d'hommes :	0	ä
มือเล่	11	Total:	1	Ш

#### <u>Article 2</u>: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-GERMAIN-SUR-AY Le 03/02/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



Christophe GILLES Le Maire



#### **VILLE DE LA HAGUE**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

#### CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 20/02/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme THOMAS Karine	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables: Promus:

Nombre de femmes : 1 Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0 Nombres d'hommes : 0
Total : 1 Total : 1

#### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE Le 28/01/2025

Manuela Manuela Manuela Manuela Mai

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

#### VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

## CADRE D'EMPLOIS des <u>RÉDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Vu la délibération en date du 26/29/16 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LEBOUC Anita	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

#### Promouvables:

Promus:

i i dillo di vabico	
Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0
Total: 1	Total: 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET Le 03/02/2025

Le Maire,

Jacky BOUVET



## Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

# Commune d'Agneaux

2025/012

ARRETE n° 2025/P-005

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

# Année 2025

#### CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Vu la délibération en date du 13/03/2014 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 11/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme BERTOT Laëtitia	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

**Promouvables:** Promus: Nombre de femmes: 1 Nombre de femmes: 1 Nombres d'hommes: 0 Nombres d'hommes: 0

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AGNEAUX Le 20/01/2025

Patrick SIMON

Le Maire





#### **VILLE DE BRIX**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

#### CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 28/10/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 30/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LETERRIER Annabelle	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/10/2025

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes : 1 Nombres d'hommes : 0 Nombre de femmes: 1 Nombres d'hommes: 0

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRIX Le 03/03/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Sophie BUHOT Le Maire



#### **VILLE DE LA HAGUE**

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2025

### CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 20/02/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

**Article 1**: Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme MESNIL Marie- Claude	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Nombre de femmes: 3

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Nombres d'hommes: 0

#### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE Le 24/01/2025

Manuela MAHIER Le Maire

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de la Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex



#### **VILLE DE LA HAGUE**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

#### CADRE D'EMPLOIS des <u>ANIMATEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'animateur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-558 du 20/05/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 20/02/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

**Article 1**: Le tableau annuel d'avancement au grade d'animateur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme VINCENDEAU Hélène	animateur principal de 2ème classe	animateur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables: Promus:

Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes : 0
Total:	1	Total: 1

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE Le 24/01/2025 e L

Manuela Ma

Le Maire

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

#### VILLE D'AGON-COUTAINVILLE

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES</u> <u>BIBLIOTHEQUES</u>

pour l'accès au GRADE de assistant de conservation principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1642 du 23/11/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu la délibération en date du 30/05/2007, fixant les guotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 09/11/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de assistant de conservation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. BOURDIER Nicolas	assistant de conservation	assistant de conservation principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes :	0	Nombre de femmes :	0	
Nombres d'hommes :	1	Nombres d'hommes :	1	
Total:	1	Total:	11	

#### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AGON-COUTAINVILLE Le 31/03/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Christian DUTERTRE Le Maire

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>AUXILIATRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-1882 du 29/12/2021, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24/09/2014 fixant les quotas d'avancement de grade, Vu l'arrêté en date du 06/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/11/2021 au 31/10/2027,

#### **ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme RENOUF Stéphanie	auxiliaire de puériculture de classe normale	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	par ancienneté	1	a 2
Mme LEVAGNIEUR Elodie	auxiliaire de puériculture de classe normale	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	par ancienneté	2	

Promouvables:

Nombre de femmes: 2

Nombres d'hommes: 0

Total: 2

Promus:

Nombre de femmes: 2

Nombres d'hommes: 0

Total: 2

#### **Article 2**: Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN LES MARAIS Le 21/03/2025

Jean-Claude COLOMBE

Le Président

#### **SAINT-LO AGGLO**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

# Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-1882 du 29/12/2021, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu la délibération en date du 21/06/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 14/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u> : Le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme VIVIER Audrey	auxiliaire de puériculture de classe normale	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/07/2025

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u> :		
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1	
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0	
Total:	1	Total:	1	

#### **Article 2**: Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO Le 17/03/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Le Président,

Fabrice LEMAZURIE



#### **VILLE DE LA HAGUE**

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>TECHNICIENS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de technicien principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la délibération en date du 20/02/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libelié Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. GAUMAIN Christophe	technicien	technicien principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes: 6

Nombres d'hommes: 1

Total: 1

#### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le 24/01/202 Manuela MARI

Le Mairé

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex



#### **COMMUNE DE LE PARC**

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 21.0623 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 13/03/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

#### ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme MARTIN Sandrine	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

Promus:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

#### <u>Article 2</u>: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LE PARC Le 21/03/2025 Cachet et signature de l'autorité territoriale

Marc LENEVEU

Le Maire



#### **COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 30 octobre 2012 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 23/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2026,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LERAUX Muriel	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/12/2025

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u> :		
Nombre de femmes :	2	Nombre de femmes :	1	
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0	
Total:	2	Total :	1	

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MONTMARTIN-SUR-MER Le 10/03/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Bruno QUESM Le Maire

#### **SAINT-LO AGGLO**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 21/06/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 14/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme CORNIERE Sophie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	- 1	
Mme LEBRUN Patricia	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	conditions remplies à compter du 01/05/2025
Mme FESSOL Julie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	conditions remplies à compter du 01/07/2025
Mme DELAMARD BEAUFILS Marie-Martine	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	4	conditions remplies à compter du 18/09/2025
Mme NGUYEN Thuy-Lieu	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	5	conditions remplies à compter du 01/12/2025

**Promouvables:** 

**Promus:** 

Nombre de femmes: 5
Nombres d'hommes: 0
Nombres d'hommes: 0
Total: 5
Nombres d'hommes: 5

#### Article 2: Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO Le 14/03/2025

Le Président,

Fabrice LEMAZURIE

#### VILLE DE JULLOUVILLE

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 16/12/24 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 03/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

#### **ARRETE**

**<u>Article 1</u>**: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. ROUELLE Christophe	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme CHAMPION Isabelle	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	conditions remplies à compter du 01/04/2025

<u>Promouvables</u>: <u>Promus</u>:

Nombre de femmes : 1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes: 1	Nombres d'hommes : 1
Total: 2	Total: 2

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à JULLOUVILLE Le 04/02/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Alain BRIERE Le Maire



#### **VILLE DE LA HAGUE**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 20/02/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme COMMARD Valentine	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

**Promouvables:** 

**Promus:** 

Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes : 0
Total:	1	Total: 1

#### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

**Le 10/02/2025**Manuela MANE

Le Maire

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

#### **VILLE DE PICAUVILLE**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du Al ISA fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 13/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme PINEL Maryline	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/11/2025

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u> :	
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0
Total:	1	Total :	1

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PICAUVILLE Le 07/03/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Marie-Hélène PERROTTE Le Maire



#### **VILLE DE PONTORSON**

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date 20/02/2018 du fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 30/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 30/04/2021 au 29/04/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme WOOLDRIDGE Aurélie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
M. DAUPHIN Yohan	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	conditions remplies à compter du 01/09/2025

#### Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes : 1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes: 1	Nombres d'hommes: 1
Total: 2	Total: 2

#### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PONTORSON Le 07/02/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

André-Jean BELLOIR Le Maire

#### VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 26/09/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme TAUTAIN Lucie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/02/2025

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes: 1 Nombres d'hommes: 0 Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

(i) : 100 To

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET Le 06/02/2025

Le Maire

Jacky BOUVET

9 CLOC



#### SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE

#### TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Vu la délibération en date du 11 octobre 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 19/11/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/12/2021 au 30/11/2027,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. CADET Antoine	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes :	0	Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes :	1	Nombres d'hommes : 1
Total:		Total: 1

#### Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO Le 10/02/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

P/ le président, par délégation Le Directeur Général des Services

Rachid MAMMERI

#### VILLE DE JULLOUVILLE

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 03/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme VIGOUR Delphine	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes: 1 Nombres d'hommes: 0 Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes : 0

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à JULLOUVILLE Le 04/02/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Alain BRIERE Le Maire



#### **VILLE DE LA HAGUE**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administratifs territoriaux, adjoints

Vu la délibération en date du 20/02/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au

#### **ARRETE**

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LECONTE Nathalie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	conditions remplies a compter du 11/01/2025
Mme LEFEBVRE Karine	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	conditions remplies a compter du 26/05/2025
Mme LE BERT Catherine	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	conditions remplies a compter du 01/09/2025

Promouvables:

Promus: Nombre de femmes: 3 Nombre de femmes: 3 Nombres d'hommes: 0 Nombres d'hommes :

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Le 26/02/2025 Manuela MAK

Fait à LA HAGUE

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à Mme le maire de La Hague

8 rue des Tahagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex



#### VILLE DE QUETTREVILLE-SUR-SIENNE

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du OSIDE LAZS fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 10/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2028,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u> : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LAISNEY Virginie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 13/11/2025

Promouvables:	<u>Promus</u> :
Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes: 0	Nombres d'hommes: 0
Total 1	Total: 1

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE

Cachet et signature de l'autorité territoriale

GUY GEYELIN Le Maire

#### VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 26/09/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

#### ARRETE

**<u>Article 1</u>**: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme DATIN Audrey	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/09/2025

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes : 2 Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0 Nombres d'hommes : 0
Total : 2 Total : 1

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET Le 06/02/2025

Le Maire,

Jacky BOUVET

#### **VILLE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE**

#### TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 3 juin 2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 17/04/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/07/2023 au 30/06/2029,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LE GALL Stéphanie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/02/2025

Promouvables:	Promus:
Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0
Total: 1	Total: 1

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SARTILLY-BAIE-BOCAGE Le 24/02/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Gaëtan LAMBERT Le Maire

#### VILLE D'AGON-COUTAINVILLE

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION</u> pour l'accès au GRADE de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération en date du 30/05/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 09/11/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LEGRAND François	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	par ancienneté		conditions remplies à compter du 01/04/2025

Promouvables:	<u>Promus</u> :		
Nombre de femmes: 0	Nombre de femmes: 0		
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes : 1		
Total · 1	Total 1		

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AGON-COUTAINVILLE Le 31/03/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Christian DUTERTRE Le Maire

#### **COMMUNE DE COUVILLE**

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION</u> pour l'accès au GRADE de adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération en date du La la fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 03/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### ARRETE

**<u>Article 1</u>** : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LEPOITTEVIN Christèle	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

Promus:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

#### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUVILLE Le 10/03/2025 Cachet et signature de l'autorité territoriale

Sédrick GOURDIN

#### **COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-AY**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE</u> pour l'accès au GRADE de adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1692 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu la délibération en date du 19:12:24 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 10/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2029,

#### ARRETE

**Article 1**: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme PILORGET Sylvie	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :	Promus:
Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0
Total	Total: 1

#### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-GERMAIN-SUR-AY Le 04/02/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Christophe GILLES Le Maire



#### Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

#### Commune d'Agneaux

2025/03

ARRETE n° 2025/P-006

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1692 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu la délibération en date du 13/03/2014 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 11/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LANGELIER Ghislaine	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :	Promus :
Nombre de femmes : 1	Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0
Total:	Total:

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AGNEAUX Le 23/01/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Patrick SIMON





#### Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

#### Commune d'Agneaux

2025/014

ARRETE n° 2025/P-007

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1692 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu la délibération en date du 13/03/2014 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 11/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme PICAN Marine	adjoint territorial du patrimoine	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:	Promus:
Nombre de femmes : 1	Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0
Total: 1	Total: 1

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AGNEAUX Le 23/01/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Patrick SIMON

Le Maire

TS



#### CCAS DE TOURNEVILLE-SUR-MER

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

#### CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de agent social principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu la délibération en date du 19/03/2025 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 26/10/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

#### **ARRETE**

**Article 1**: Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme QUESNEL Catherine	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables:	<u>Promus</u> :
Nombre de femmes : 1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes: 0	Nombres d'hommes : 0
Total: 1	Total: 1

Article 2: Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TOURNEVILLE-SUR-MER

Le 24/03/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale pour la présidente aborette

Ca defecto Ce Sabrina REGNAULT

La Présidente



#### CCAS DE TOURNEVILLE-SUR-MER

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

# Année 2025

#### CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'agent social principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu la délibération en date du 19/03/2025 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 26/10/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

#### ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme DEQUIDT Catherine	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme GERVAISE Marie- Madeleine	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
Mme LECAPLAIN Valérie	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	3	
Mme MOREAU Karine	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	4	

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes: 4 Nombre de femmes: 6 Nombres d'hommes: 0 Nombres d'hommes: 0

Article 2 : Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TOURNEVILLE-SUR-MER Le 24/03/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale pour la presidente absette

Sabrina REGNAULT la derectuce

La Présidente

#### **COMMUNE DE TREAUVILLE**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES</u> pour l'accès au GRADE de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Vu le code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu la délibération en date du 19 mars 2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

**Vu** l'arrêté en date du 12/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/07/2030,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme ROQUENCOURT Marie-Dominique	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	

<u>Promouva</u>	ables :	<u>Promus</u> :	
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes: 1	
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes : 0	

Total:

#### **Article 2: Recours**

Total:

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TREAUVILLE Le 13/03/2025 Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jacques VIGER Le Maire

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE LA BAIE

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES</u> pour l'accès au GRADE d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu la délibération n° 2025-02-24-07 en date du 24 Février 2024, fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 12/10/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

#### **ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme GREZEL Suzanne	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	

Promouvables:		<u>Promus</u> :		
Nombre de femmes :	2	Nombre de femmes :	1	
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0	
Total:	2	Total:	1	

#### Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CEAUX Le 04/03/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Christophe HERNOT Le Président

#### **VILLE DE GRANDPARIGNY**

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

#### Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES</u> pour l'accès au GRADE de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu la délibération en date du 29/05/2020 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 01/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme GIRARD Lydia	agent spécialisé principal	agent spécialisé principal de	par		conditions remplies à
	de 2ème classe des	1ère classe des écoles	par	1	compter du
	écoles maternelles	maternelles	ancienneté		01/03/2025

<u>Promouvables</u> :		Promus:		
Nombre de femmes: 1		Nombre de femmes : 1		
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0	
Total:	1	Total:	1	75-1432 4

#### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANDPARIGNY Le 17/02/2025

Le Maire,

Patrice GARNIER



#### CCAS DE TOURNEVILLE-SUR-MER

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

#### CADRE D'EMPLOIS des AUXILIAIRES DE SOINS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'auxiliaire de soins principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-866 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins

Vu la délibération en date du 19/03/2025 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 26/10/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

#### ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de soins principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme CLOUET Laurence	auxiliaire de soins principal de 2ème classe	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
M. LECOUILLARD Jean- Jacques	auxiliaire de soins principal de 2ème classe	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	par ancienneté	2	
Mme THEBAULT Catherine	auxiliaire de soins principal de 2ème classe	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	par ancienneté	3	

Promouvables: Nombre de femmes: 2

Promus:

Nombres d'hommes: 1 Total:

Nombre de femmes: 2

Nombres d'hommes: 1

#### Article 2 : Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TOURNEVILLE-SUR-MER Le 24/03/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

ce

directurce.

Sabrina REGNAULT La Higerty

La Présidente

#### **SAINT-LO AGGLO**

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>OPERATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET</u> SPORTIVES

pour l'accès au GRADE d'opérateur territorial des activités physiques et sportives principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-368 du 01/04/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu la délibération en date du 21/06/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 14/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'opérateur territorial des activités physiques et sportives principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. YGOUF Etienne	opérateur territorial des activités physiques et sportives qualifié	opérateur territorial des activités physiques et sportives principal	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/05/2025

Promouvables:

Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes: 1

Total: 1

Promus:

Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes: 1

Total: 1

#### Article 2: Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO Le 14/03/2025

Le Président,

Fabrice LEMAZURIER

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

#### TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

# Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 12/07/217 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 21/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. MAUGE Fabien	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
M. SAINTANGE Noël	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	
M. VIGOT Rodolphe	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	
M. LECAMPION Rémi	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	4	conditions remplies à compter du 01/07/2025 agent intercommunal : commune CC COTE OUEST CENTRE MANCHE (4h/35h) et commune MILLIERES (35h/35h)
M. LEROUGE Joël	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	5	conditions remplies à compter du 01/07/2025 agent intercommunal : CC COTE OUEST CENTRE MANCHE (6h/35h) et commune LA FEUILLIE (29h/35h)

# Promouvables: Nombre de femmes: 0 Nombres d'hommes: 6 Nombres d'hommes: 5 Total: 5

#### Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAYE Le 20/02/2025

Par délégation du Président, Par arrêté du 27/07/2020, Le Vice-Président

**Alain LECLERE** 

# **ARRETÉ 2025-02**

#### **COMMUNE DE LA FEUILLIE**

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

#### Année 2025

#### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 12/07/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 12/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/07/2030,

#### ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LEROUGE Joël	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/07/2025 agent intercommunal : commune la feuillie (29h/35h) et commune CC cote ouest centre manche (6h/35h)

**Promouvables:** 

Promus:

Nombre de femmes: 0

Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes: 1

Nombres d'hommes: 1 Total:

Total:

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA FEUILLIE Le 10/02/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Philippe CLEROT

#### COMMUNE DE LA LUCERNE-D'OUTREMER

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 13/09/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 12/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LEGENDRE Fabrice	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme FELTESSE Sandrine	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables:	Promus:
Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes : 2	Nombres d'hommes : 1
Total: 3	Total: 2

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA LUCERNE-D'OUTREMER Le 11 mars 2025

Pierre LEBOURGEOIS

#### **COMMUNE DE MILLIERES**

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 12/02/2025 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 11/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LECAMPION Rémi	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/07/2025 agent intercommunal : commune MILLIERES (35h/35h) et commune CC COTE OUEST CENTRE MANCHE (4h/35h)

<u>Promouvables</u> :	<u>Promus</u> :
Nombre de femmes : 0	Nombre de femmes: 0
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes : 1
Total: 1	Total:

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MILLIERES Le 20/02/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



#### **COMMUNE DE REMILLY LES MARAIS**

#### TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

#### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du ...... fixant les guotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 11/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. CAUCHARD Jean-Luc	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/08/2025

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes: 0 Nombres d'hommes: 1 Total:

Nombre de femmes: 0 Nombres d'hommes: 1

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à REMILLY LES MARAIS Le 06/03/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Marie-Josèphe BAUGE

#### COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 10/04/2018 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 30/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

**<u>Article 1</u>**: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. VADAINE Rémy	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	agent intercommunal : commune Saint Jean de la Haize (21h/35h) et ville Ducey les Cheris (16h/35h)

Promouvables:

Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes: 1

Total: 1

Promus:

Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes: 1

Total: 1

Total: 1

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE Le 18/03/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Sylvie GUERAUL

#### **COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EGLISE**

#### TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2018 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 12/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LEGENDRE Matthieu	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

**Promus:** 

Nombre de femmes :	3	Nombre de femmes :	0
Nombres d'hommes:	1	Nombres d'hommes :	1
Total:	4	Total:	1

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PIERRE-EGLISE Le 29/01/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Le Maire

Daniel DENIS



#### **COMMUNE DE TOLLEVAST**

#### TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 29 octobre 2014 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 08/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	<b>Libellé Grade Actuel</b>	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. MARJO David	adjoint technique territorial principal de	adjoint technique territorial principal de 1ère	par	1	
	2ème classe	classe	ancienneté		

Promouvables :Nombre de femmes : 0Nombre de femmes : 0Nombres d'hommes : 2Nombres d'hommes : 1Total : 2Total : 1

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TOLLEVAST Le 06/02/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Stéphane BARBE Le Maire





#### **COMMUNE DE TOURNEVILLE-SUR-MER**

#### TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 12 octobre 2023 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 04/07/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. VAUGRENTE Laurent	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

<b>Promouvables:</b>	<u>Promus</u> :
Nombre de femmes: 0	Nombre de femmes: 0
Nombres d'hommes: 1	Nombres d'hommes: 1
Total: 1	Total: 1

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TOURNEVILLE-SUR-MER Le 04/03/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Sabrina REGNAULT

#### **SAINT-LO AGGLO**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 21/06/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 14/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LEVITTE Mickaël	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/05/2025
Mme MILET Véronique	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	conditions remplies à compter du 01/05/2025

<u>Promouvables</u>: <u>Promus</u>:

i i o i i o d v d b i c s		<u>i i onius</u>		
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1	
Nombres d'hommes :	1	Nombres d'hommes :	1	
Total:	2	Total :	2	

#### **Article 2**: Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO Le 14/03/2025

Le Président,

Fabrice LEMAZURIER

766, Avenue des Matignon 50400 GRANVILLE

# ARRÊTÉ N°2025-02-04

# ABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT GRADE

# **Année 2025**

# pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

techniques territoriaux, Vu le code général de la fonction publique, Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints

Vu la délibération en date du 16 janvier 2008 fixant les quotas d'avancement de grade,

31/12/2026, Vu l'arrêté en date du 08/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au

# ARRETE

**Article 1**: Le tableau annuel d'avancement au grade des adjoints techniques territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

M. BOUSSELAIRE Olivier	Agent
adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Libellé Grade Actuel
adjoint technique adjoint technique  repritorial principal de 1ère  2ème classe classe	Libellé Grade Actuel Libellé Grade proposé
par ancienneté	Туре
1	Niveau
	Observations

# Nombres d'hommes: 0 Nombres d'hommes: 1 Promouvables:

Promus:
Nombre de femmes: 0
Nombres d'hommes: 1

Article 2 : Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Le 11/02/2025 Fait à GRANVILLE

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Sylvie GÄTÉ La Présidente du SIAS,

YNDICAT INTERCOMMUNAL 266, avenue des Matignon D'ACTION SOCIALE 50400 GRANVILLE



#### Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Commune d'Agneaux

2025/015

ARRETE n° 2025/P-008

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 13/03/2014 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 11/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme MICHALIK Nadine	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme LE GALL Valérie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

<u>Promouvables</u> :	<u>Promus</u> :
Nombre de femmes : 2	Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes: 0	Nombres d'hommes: 0
Total: 2	Total: 2

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AGNEAUX Le 23/01/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Patrick SIMON Le Maire

PS

#### VILLE D'AGON-COUTAINVILLE

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 30/05/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 09/11/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme SAVES Anne-Marie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 14/12/2025

Promouvables:		Promus:		
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1	
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0	
Total:	1	Total :	1	

#### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AGON-COUTAINVILLE Le 31/03/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Christian DUTERTRE Le Maire

#### **VILLE DE BARNEVILLE-CARTERET**

#### TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 16/11/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 30/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

#### **ARRETE**

**<u>Article 1</u>**: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. RUAULT Jérôme	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

PromouvablesPromusNombre de femmes : 0Nombre de femmes : 0Nombres d'hommes : 1Nombres d'hommes : 1

#### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BARNEVILLE-CARTERET Le 11/03/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

David Legourie Le Maire



#### **VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS**

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 16/10/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 22/07/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2022 au 31/07/2028,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de  $1^{\text{ère}}$  classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. TAHOT Christophe	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables:	Promus:
Nombre de femmes : 2	Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 3	Nombres d'hommes : 1
Total: 5	Total ·

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN-LES-MARAIS Le 19/03/2025

Jean-Pierre LHONNEUR Le Maire

Pour le Maire, Par délégation, l'Adjointe Par délégation Maryse LE GOFF

Feuillet n°2025/RH046 Le Maire, J L Arrêté n°046

#### VILLE DE DUCEY-LES CHERIS

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 05/07/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 19/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2026,

#### ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. VADAINE Rémy	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	agent intercommuna : commune ducey le cheris (16h/35h) et commune Saint jean de la haize (21h/35h)

Promouvables:

Nombre de femmes: 2

Nombres d'hommes: 3

Nombres d'hommes: 1

Total: 5

Promus:

Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes: 1

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à DUCEY-LES CHERIS Le 17/03/2025

Isabelle LABICHE Le Maire

#### **VILLE DE GRANDPARIGNY**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 27/10/20216 fixant les quotas d'avancement de grade.

Vu l'arrêté en date du 01/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme COUETTE Céline	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/03/2025
Mme CHEVAL Martine	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	conditions remplies à compter du 01/03/2025

<u>Promouvables</u> :		Promus:		
Nombre de femmes :	2	Nombre de femmes :	2	
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0	
Total:	2	Total:	2	

#### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANDPARIGNY Le 17/02/2025



#### VILLE DE JULLOUVILLE

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2025

### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du **16/13/14** fixant les quotas d'avancement de grade, Vu l'arrêté en date du 03/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

#### ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. DESCHAMPS Hervé	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

**Promouvables:** 

Promus:

Nombre de femmes: 0	Nombre de femmes: 0
Nombres d'hommes : 5	Nombres d'hommes: 1
Total: 5	Total: 1

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à JULLOUVILLE Le 04/02/2025 Cachet et signature de l'autorité territoriale

Alain BRIERE Le Maire



#### **VILLE DE LA HAGUE**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 20/02/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme MONNERIE Sophie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/03/2025

**Promouvables:** 

Promus:

Nombre de femmes :	3	Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0
Total:	3	Total:	1

#### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE Le 24/01/2025

Manuela MANIL

Le Maine

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com . Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à 🗦

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

#### **VILLE DE PICAUVILLE**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du ABIHIAT fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 13/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. MICHEL Gérard	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1300	conditions remplies à compter du 01/10/2025
Mme LEPRESLE Nathalie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	conditions remplies à compter du 01/10/2025

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u>	:
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes :	1	Nombres d'hommes :	1
Total:	2	Total :	2

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PICAUVILLE Le 24/02/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Marie-Hélène PERROTTE Le Maire

#### **VILLE DE PONTORSON**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 20/02/2018 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 30/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 30/04/2021 au 29/04/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. BRARD Guy	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/02/2025

#### **Promouvables:**

Promus:

		<u> </u>
Nombre de femmes :	0	Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes :	1	Nombres d'hommes: 1
Trojesi -	1	Total:

#### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PONTORSON Le 07/02/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

André-Jean BELLOIR

Le Maire



#### CCAS DE TOURNEVILLE-SUR-MER

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 19/03/2025 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 26/10/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. BERTHELOT Samuel	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables: Promus: Nombre de femmes: 0 Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Total : 1

Article 2: Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TOURNEVILLE-SUR-MER Le 24/03/2025

pros

Cachet et signature de l'autorité territoriale

dete abserte

la dérective

Sabrina REGNAUL

La Présidente

polls la

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 12/07/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 21/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. POULLAIN Jordan	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes: 2

Nombres d'hommes: 1

Total: 2

Promus: 0

Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes: 1

#### **Article 2**: Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAYE Le 06/02/2025

Par délégation du Président, Par arrêté du 27/07/2020, Le Vice-Président

**Alain LECLERE** 



#### **ARRETE N ° 2025-P-02**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 01/10/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 30/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. BUISSON Alexis	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	

Promouvables:	Promus:
Nombre de femmes: 0	Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes: 1

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BARENTON Le 30/01/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Stéphane LELIEVRE Le Maire



### **ARRETE N° 2025/06**

#### **COMMUNE DE BAUPTE**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 23 octobre 2017 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2027,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LECONTE Anita	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :	<u>Promus</u> :
Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes : 0	Nombrės d'hommes: 0
Total: 1	Total: 1

#### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3: Exécution** 

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BAUPTE Le 27/02/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

**Daniel THOMAS** 

Le Maire



# Commune de L'Étang-Bertrand

Arrêté Nº9-2025

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 3 juillet 2018 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 15/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026.

#### ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Nivea u	Observations
M. BELLIARD Frédéric	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par anciennet é	1	

<u>Promouvables</u> :		omus:
Nombre de femmes :	0	Nombre de
femmes: 0		
Nombres d'hommes :	1	Nombres
d'hommes:		
Total: 1	Total:	1

#### **Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à L'ÉTANG-BERTRAND, le 21/03/2025,

Le Maire, Michel LECHEVALIER

MAIRIE - 11, Route de l'Étang 50260 L'ÉTANG-BERTRAND

tél 02 33 52 37 95

commune-letangbertrand@wanadoo.fr



#### **COMMUNE DE POILLEY**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 15/01/2014 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 15/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/03/2021 au 28/02/2027,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme HENQUINET Sophie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes :	2	Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes:	0	Nombres d'hommes :	0
Total:	2.	Total:	1

#### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à POILLEY Le 17/03/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pierre-Michel VIEL Le Maire

#### **COMMUNE DE REMILLY LES MARAIS**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 13/02/2020 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 11/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LESAULNIER Nicolas	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:	Promus:
Nombre de femmes : 0	Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 2	Nombres d'hommes : 1
Total: 2	Total •

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à REMILLY LES MARAIS Le 23/01/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Marie-Josèphe BAUGE

Le Maire

#### **COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-AY**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 19:12 l'fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 10/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2029,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libelié Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme KUGEL Anastasy	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
M. LETOUZE Simon	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	conditions remplies à compter du 01/08/2025
Mme ARELLE Marjorie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	
M. RIVAT Cyril	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	4	
Mme PUYRAVEAU Mélody	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	5	conditions remplies à compter du 01/09/2025

Promouvables:

Nombre de femmes: 3

Nombres d'hommes: 2

Nombres d'hommes: 2

Total: 5

#### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-GERMAIN-SUR-AY Le 10/02/2025

### Cachet et signature de l'autorité territoriale



Christophe GILLES Le Maire

4-11

#### **SAINT-LO AGGLO**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 21/06/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 14/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LECLERC Sébastien	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/06/2025
M. LESELLIER Arnaud	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	conditions remplies à compter du 01/06/2025
Mme FORTIN Natacha	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	conditions remplies à compter du 01/06/2025

<u>Promouvables</u>: <u>Promus</u>:

Nombre de femmes: 2
Nombres d'hommes: 3
Nombres d'hommes: 2
Total: 5
Nombres d'hommes: 2
Total: 3

#### **Article 2: Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LQ Le 14/03/2025

Le Président

Fabrice LEMAZ



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS Etat-major – Sous-Direction des Soutiens Administratifs et Techniques

Groupement Ressources Humaines

1238, rue du vieux Candol – CS 45309 – 50 009 SAINT-LÔ cedex Téléphone : 02 33 72 10 10 –Site web : <u>www.sdis50.fr</u>

VB/2025-205

Saint-Lô, le 30 janvier 2025

# ARRÊTÉ PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026 ;

#### **ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. SAINT-LO Charles	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u>: <u>Promus</u>:

Nombre de femmes : 0	Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes : 1
Total: 1	Total: 1

#### **Article 2**: Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Le président,

**Franck ESNOUF** 



#### **VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 16/10/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 22/07/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2022 au 31/07/2028,

#### **ARRETE**

**Article 1**: Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. SCELLES Jonathan	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionn el	1	
M. FOLLIOT Sébastien	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
Mme DUCHEMIN Bérangère	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	

<u>Promouvables</u> :		Promus	:	
Nombre de femmes :	5	Nombre de femmes :	1	
Nombres d'hommes :	6	Nombres d'hommes :	2	
Total:	11	Total:	3 1 1 1 1 1 1 1 1 1	

#### **Article 2** : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN-LES-MARAIS Le 19/03/2025

Jean-Pierre LHONNEUR Le Maire

Pour le Maire, Par délégation, l'Adjointe Maryse LE GOFF



#### VILLE DE JULLOUVILLE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 16 14 14 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 03/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LEBASNIER Thierry	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables: Promus:

Nombre de remmes : Z	Nombre de temmes : U
Nombres d'hommes : 2	Nombres d'hommes : 1
NUMBES & HUMBINES . Z	Nothbles diffolities . 1
Total :	Total
	1001: 2

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à JULLOUVILLE Le 04/02/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Alain BRIERE Le Maire



#### **VILLE DE LA HAGUE**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 20/02/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

**<u>Article 1</u>**: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. HOCHET Andréas	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionn el	1	
M. BURNOUF Mathieu	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
M. ROSE Jonathan	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	conditions remplies a compter du 01/06/2025

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes: 1 Nombres d'hommes: 3 Total: 4 Nombre de femmes: 0 Nombres d'hommes: 3

Total: 3

#### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le 10/02/2025 Manuela MAH

Le Maire

Tél. **02 33 01 53 33** - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

#### COMMUNE DU VAL SAINT PERE

Domaine de l'arrêté : Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 06/09/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 06/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. PETIT Eric	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/03/2025

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u> :		
Nombre de femmes :	0	Nombre de femmes :	0	
Nombres d'hommes :	1	Nombres d'hommes :	1	
Total:	1	Total:	1	

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LE VAL-SAINT-PERE Le 10/02/2025

Le Maire

Marie-Claire RIVIERE-DAILLENCOURT



### REPUBLIQUE FRANCAISE ARRÊTÉ DU MAIRE



## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

#### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n°126/2019 en date du 07/05/2019 fixant les quotas d'avancement de grade, Vu l'arrêté en date du 18/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

#### ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Nivea u	Observations
M. MARGUERIE Nicolas	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	

**Promouvables:** 

Promus: Nombre de femmes: 0 Nombres d'hommes: 1

Nombre de femmes: 0 Nombres d'hommes: 1

Total:

**Article 2: Recours** 

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PORT-BAIL-SUR-MER Le 12/03/2025

Frédérique BOURY Le Maire

#### VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 26/09/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme JOSSEAUME Cérina	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/09/2025

**Promouvables:** 

Promus:

Nombre de femmes: 1 Nombres d'hommes: 0 Nombre de femmes: 1 Nombres d'hommes: 0

vombres dinomines . . .

#### Article 2 : Recours

100

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET Le 06/02/2025

Le Maire,

Jacky BOUVET

#### VILLE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 30/10/2012 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 12/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2028,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LE ROY Christophe	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionn el	1	

Promouvables:

Promus:

, 1011104 # db1C0 1	I I O I I I I
Nombre de femmes: 0	Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes ; 1	Nombres d'hommes : 1
Total: 1	Total: 1

#### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE Le 17/03/2025 / /

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour le maire empêché

Le Maire adjoint

**D.LACOLLEY** 

#### VILLE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 03/06/2024 fixant les guotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 17/04/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/07/2023 au 30/06/2029,

Vu l'arrêté en date du 24/02/2025 portant inscription sur le tableau annuel d'avancement de grade pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,

#### **ARRETE**

Article 1 : L'arrêté en date du 24/02/2025 susvisé est retiré.

<u>Article 2</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. GOSSE Patrice	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
M. LESENEY Jérôme	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	conditions remplies à compter du 01/05/2025

Promouvables: Promus:

Nombre de femmes: 0 Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes: 2 Nombres d'hommes: 2

Total: 2 Total: 2

#### **Article 3**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 4 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SARTILLY-BAIE-BOCAGE Le 27/03/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Le Maire Gaëtan LAMBERT



#### **SAINT-LO AGGLO**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2025

#### CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération en date du 21/06/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 14/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme CARETTE Audrey	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 22/07/2025

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u>	:
Nombre de femmes :	2	Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes :	3	Nombres d'hommes :	0
Total:	5	Total:	1

#### **Article 2**: Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO Le 14/03/2025

Le Président,

Fabrice LEMAZURII



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS Etat-major – Sous-Direction des Soutiens Administratifs et Techniques

Groupement Ressources Humaines

1238, rue du vieux Candol - CS 45309 - 50 009 SAINT-LÔ cedex Téléphone : 02 33 72 10 10 -Site web : <u>www.sdis50.fr</u>

VB/2025-279

Saint-Lô, le 06 février 2025

#### ARRÊTÉ PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026 ;

#### **ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. BOURDON Jean-François	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/10/2025

<u>Promouvables</u>: <u>Promus</u>:

Nombre de femme	es:0	Nombre de femmes :	0
Nombres d'homm	es : 1	Nombres d'hommes :	1
Total:	1	Total: 1	

#### **Article 2**: Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité. Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Le président,

**Franck ESNOUF** 



#### **VILLE DE LA HAGUE**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2025

#### CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération en date du 20/02/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u> : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. FAGNENT Nicolas	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	
M. DUQUESNE Pascal	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	2	conditions remplies à compter du 01/02/2025
M. LEPREVOST Christophe	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	3	
Mme PRIETO Nicole	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	4	
Mme HOCHARD Claire	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	5	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. LE VALLOIS Jocelyn	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	6	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. LAVENU Grégory	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	7	conditions remplies à compter du 01/07/2025

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. SMAJ Jérôme	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	8	conditions remplies à compter du 01/07/2025
Mme LAVENU Viviane	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	9	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. LANGLOIS Thierry	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	10	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. GIRARD Stéphane	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	11	conditions remplies à compter du 01/07/2025
Mme HAMEL Sophie	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	12	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. LIOULT Nicolas	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	13	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. TRAVERS Cyril	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	14	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. JULIEN Denis	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	15	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. LEMARQUAND Didier	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	16	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. JEAN Damien	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	17	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. VILLETTE Sébastien	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	18	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. LEVALLOIS Grégory	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	19	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. LAMOTTE Anthony	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	20	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. TOSTAIN Xavier	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	21	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. FLINN Jérôme	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	22	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. LEFRANCOIS Laurent	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	23	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. LEJUEZ Arnaud	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	24	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. ANDRE Simon	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	25	conditions remplies à compter du 01/09/2025

<u>Promouvables</u>: <u>Promus</u>:

Nombre de femmes: 7
Nombre de femmes: 4
Nombres d'hommes: 28
Nombres d'hommes: 21
Total: 35
Total: 25

#### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE Le 10/02/2025

Manuela MAHIER

Le Maire de La



#### VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

# CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération en date du 26/09/2016. fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. COPIGNEAUX Marc	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/02/2025
M. CHEVALIER David	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	2	conditions remplies à compter du 01/11/2025

Promouvables:

Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes: 2

Nombres d'hommes: 2

Nombres d'hommes : 2 Nombres d'hommes : 2 Total : 2

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET Le 06/02/2025

Le Maire,

Jacky BOUVET